



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
21 février 2025
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-neuvième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Quatre-vingtième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [74/9](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2727 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois de la situation en Afghanistan et de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), y compris au niveau infranational.

2. On y trouvera des informations sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire et des droits humains depuis la publication du précédent rapport, daté du 6 décembre 2024 ([A/79/675-S/2024/876](#)).

II. Faits marquants

3. Le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, a pris de nouvelles mesures pour asseoir son autorité, notamment en organisant de grandes réunions sous sa direction à Kandahar et en nommant des loyalistes à des postes importants. Les autorités de facto ont imposé de nouvelles restrictions à l'accès des femmes à l'éducation médicale et continué de mener campagne pour veiller à la stricte application de la loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice. Différents segments de la population afghane, en particulier les femmes, ont fait part aux organismes des Nations Unies présents en Afghanistan de leurs inquiétudes quant aux effets négatifs de cette loi sur leur vie et leurs moyens de subsistance. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-PK) a revendiqué plusieurs attaques, notamment l'assassinat ciblé du Ministre de facto des réfugiés et du rapatriement, Khalil Ur-Rahman Haqqani. Plusieurs groupes d'opposition armés ont revendiqué d'autres attentats. Cependant, ni l'EIIL-PK ni les groupes d'opposition n'ont sérieusement menacé l'autorité des Taliban ou leur mainmise sur le territoire. À la fin de janvier, le Plan de



réponse aux besoins humanitaires de l'Afghanistan pour 2025, qui vise 16,8 millions de personnes sur les 22,9 millions estimées être dans le besoin, n'avait reçu que 3,5 % des 2,42 milliards de dollars requis, et le Cadre stratégique des Nations Unies pour l'Afghanistan (2023-2025) avait reçu moins de 11 % des 2,53 milliards de dollars nécessaires pour 2025.

A. Évolution de la situation politique

4. Le chef des Taliban aurait organisé des réunions de premier plan à Kandahar, auxquelles auraient participé des responsables de facto basés à Kaboul et d'autres hauts fonctionnaires de facto. Une de ces réunions se serait tenue le 5 novembre 2024 avec plusieurs hauts fonctionnaires de facto, dont le Président de la Cour suprême de facto, Abdul Hakim Haqqani, le Ministre de l'intérieur de facto, Sirajuddin Haqqani, et le Ministre des finances de facto, Naser Akhund. L'une des principales décisions prises lors de cette réunion aurait été la nomination du chef du nouveau Département de facto de l'inventaire, de l'enregistrement et de la gestion des biens publics. Ce Département avait été créé par un décret publié le 14 octobre 2024, qui visait à placer la supervision de l'inventaire, de l'enregistrement et de la distribution des armes, des munitions, des véhicules et des équipements militaires sous l'autorité du chef des Taliban.

5. Le 4 décembre, le porte-parole des autorités de facto, Zabihullah Mujahid, a informé les médias qu'une réunion du cabinet de facto se tenait à Kandahar sous la direction du chef des Taliban, à laquelle s'étaient également rendus le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires politiques, Mawlawi Abdul Kabir, et d'autres fonctionnaires de facto. Il a ensuite indiqué que le chef des Taliban et de hauts fonctionnaires de facto avaient assisté à plusieurs réunions consacrées à diverses questions, notamment aux activités menées par les organisations internationales.

6. Selon d'autres sources, le chef des Taliban aurait rencontré le Vice-Premier Ministre de facto pour les affaires économiques, Abdul Ghani Baradar, le Ministre de facto de l'économie, Qari Din Mohammad Hanif, et d'autres fonctionnaires de facto, entre le 17 et le 21 décembre, afin de discuter de la présence des organisations non gouvernementales internationales en Afghanistan. Aucune annonce officielle n'a été faite sur la teneur des discussions. Le 17 décembre, les autorités de facto ont annoncé sur les médias sociaux qu'une session extraordinaire de la Commission économique de facto s'était tenue à Kandahar sous la présidence du chef des Taliban. Les décisions qui ont été prises à l'occasion de cette réunion concernaient, entre autres, l'attribution de terres à des fins résidentielles, industrielles et agricoles, le développement des infrastructures critiques, l'avancement du projet minier de Hajigak, la distribution d'électricité dans la province du Helmand et la lutte contre les pratiques sociales incompatibles avec la charia et les normes culturelles afghanes.

7. Au cours de la période considérée, de hauts fonctionnaires de facto ont mené des campagnes de sensibilisation du public à Kaboul et ailleurs. Par exemple, le Ministre de facto de la propagation de la vertu et de la prévention du vice, Mohammad Khalid Hanafi, a tenu des réunions dans les provinces de Farah, du Helmand, du Hérat, de Kandahar, du Nouristan et d'Orozgan, à l'occasion desquelles il a appelé à une application stricte de la loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice. Ces campagnes ont également porté sur la nécessité d'observer la charia et de préserver le système islamique.

8. La société civile, les groupes de femmes et les militants ont continué de faire part à la MANUA et sur les médias sociaux de leurs préoccupations concernant la loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice, dont ils estimaient que l'application renforcée entravait entre autres la prestation de services de santé, en

particulier pour les femmes et d'autres groupes vulnérables. Ils ont indiqué que si l'application de cette loi avait des conséquences disproportionnées pour les femmes et les filles, elle fragilisait les femmes comme les hommes, en particulier celles et ceux qui travaillaient dans des petites entreprises (centres d'enseignement privés, salons de coiffure, ateliers de couture, entreprises de restauration spécialisées dans les mariages, restaurants, etc.), et entraînait une réduction, voire une perte totale des revenus et des possibilités d'emploi. La MANUA a reçu des témoignages d'hommes et de femmes à travers le pays qui dénonçaient l'exclusion des femmes du monde professionnel et éducatif, une pratique qui, selon eux, privait les familles de leurs revenus, exacerbait la pauvreté et obligeait certaines familles à envisager la migration.

9. Le 26 décembre, le Ministère de l'économie de facto a republié le décret 4293 afin de réaffirmer l'interdiction faite aux afghanes de travailler pour des organisations non gouvernementales. Dans une lettre adressée à l'Agency Coordinating Body for Afghan Relief and Development, le Ministère de facto a exhorté les organisations non gouvernementales internationales à se conformer à cette directive, sous peine de subir des conséquences telles que la suspension de leurs activités et la révocation de leurs licences. Bien qu'aucune nouvelle restriction n'ait été annoncée, certaines organisations ont conseillé aux femmes qui composaient leur effectif de travailler à domicile, tandis que d'autres ont continué de les autoriser à travailler, soit que leurs bureaux étaient dotés d'installations séparées pour les hommes et les femmes, soit qu'elles aient obtenus des dérogations au décret.

10. Les autorités de facto ont continué de nommer ou de réaffecter des partisans des Taliban (tous des hommes) à des postes de direction. Au niveau national, ont été nommés dans les ministères de facto un ministre, deux vice-ministres et six directeurs. Le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires politiques, Abdul Kabir, a été nommé Ministre de facto des réfugiés et du rapatriement en remplacement de Khalil Ur-Rahman Haqqani. À l'échelle infranationale, ont été nommés ou réaffectés 3 gouverneurs de province de facto, 6 vice-gouverneurs de province de facto, au moins 18 directeurs infranationaux et au moins 12 gouverneurs de district.

11. Au cours de la période considérée, au moins 29 madrassas enregistrées par les autorités de facto, dont 12 madrassas djihadistes, ont organisé des cérémonies de remise de diplômes. Selon certaines informations, 1 266 hommes et 100 femmes auraient été diplômés de madrassas enregistrées par les autorités de facto et 720 hommes de madrassas djihadistes, le nombre de diplômés n'étant cependant pas systématiquement publié par les autorités de facto. Les hauts fonctionnaires de facto au niveau central et provincial ont continué de se servir des cérémonies de remise des diplômes des madrassas comme de tribunes, appelant la population à l'unité nationale et au respect de la charia et soulignant l'importance de l'éducation religieuse pour les jeunes.

12. Le 22 décembre, les autorités de facto ont annoncé que le chef des Taliban avait approuvé six décrets portant sur diverses questions, notamment les pensions de retraite, l'interdiction de la traite des êtres humains et le développement du secteur privé. Le décret daté du 10 décembre sur les pensions, composé de huit articles, a été adopté après des mois de protestation de la part des retraités de la fonction publique, qui se plaignaient de ne plus recevoir de pension. Ce décret portait création d'une juridiction spécialisée chargée de traiter les demandes de pension en collaboration avec le Ministère des finances de facto et d'autres institutions gouvernementales de facto. Environ 170 000 retraités n'avaient pas été payés depuis la prise de pouvoir des Taliban. La plupart d'entre eux, qui étaient nombreux à se heurter à des difficultés économiques, ont fait part à la MANUA et aux médias de leur colère face à ce qu'ils qualifiaient de lourdeurs bureaucratiques. Le 22 décembre, le Ministère de la justice de facto a republié un décret initialement publié en novembre 2022, qui prévoyait

l'annulation de toutes les accusations, poursuites, condamnations et procédures pénales émanant des tribunaux de l'ancienne République islamique d'Afghanistan à l'encontre des « moudjahidines » talibans et ordonnait la suppression des dossiers y afférents.

13. Le 12 janvier 2025, le Ministre de la justice de facto, Abdul Hakim Sharaf, a présidé une réunion de la Haute Commission de facto pour les avocats de la défense, au cours de laquelle ont été examinées les difficultés que rencontraient les avocats de la défense dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en ce qui concernait l'accès aux clients en détention et le fait que le comportement de nombreux juges de facto entravait leur capacité à défendre leurs clients de manière indépendante dans les juridictions de facto. Certains avocats ont signalé à la MANUA que les juges de facto privilégiaient l'utilisation d'aveux dans les procédures pénales, ce qui compromettait leur capacité à représenter leurs clients. Le 12 janvier, la Cour suprême de facto a réitéré son annonce de mars 2022 selon laquelle les services fournis par les tribunaux de facto étaient gratuits, et invité le public à dénoncer les personnes qui percevaient de l'argent pour ces services.

14. Des rapports publics émanant des autorités de facto indiquent qu'entre le 31 octobre 2024 et le 21 janvier 2025, 15 conflits locaux, dont des différends liés à des questions familiales et communautaires, aux droits fonciers et aux droits d'usage de l'eau, ont été résolus dans 13 provinces grâce à la médiation des anciens, d'érudits religieux et des autorités de facto des communautés locales.

15. Entre le 31 octobre 2024 et le 15 janvier 2025, les bureaux locaux de la MANUA ont facilité 192 activités de sensibilisation auxquelles ont participé différents acteurs (société civile afghane, jeunes, anciens des tribus, journalistes, entrepreneurs, militantes), lesquels ont insisté, entre autres, sur l'importance de l'éducation pour les hommes et les femmes, y compris dans le domaine des sciences modernes, les possibilités d'emploi pour les jeunes et les anciens fonctionnaires, la préservation de l'espace civique et l'amélioration des infrastructures dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'agriculture.

16. Le 27 décembre, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse sur l'Afghanistan, dans laquelle les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par l'incidence négative des restrictions imposées aux femmes et aux filles, et ont demandé aux Taliban de revenir sur celles-ci. Le Conseil s'est également déclaré préoccupé par la situation humanitaire et économique, et a demandé aux Taliban de prendre des mesures pour lutter contre le terrorisme et s'attaquer au problème des stupéfiants. Il a en outre insisté sur le rôle important que jouait l'Organisation des Nations Unies et souligné que le dialogue, la consultation et la concertation entre toutes les parties prenantes afghanes concernées, la région et la communauté internationale, y compris dans le cadre des réunions des envoyés spéciaux pour l'Afghanistan convoquées par l'Organisation, étaient essentiels en vue d'un règlement politique. Il a enfin souligné qu'il importait d'élaborer un plan d'action politique.

17. En application des recommandations issues de l'évaluation indépendante réalisée conformément à la résolution 2679 (2023) du Conseil de sécurité (S/2023/856, annexe) et des discussions qui ont eu lieu lors de la troisième réunion des envoyés spéciaux pour l'Afghanistan tenue à Doha le 30 juin et le 1^{er} juillet 2024, la MANUA a créé un groupe de travail sur la lutte contre les stupéfiants et un autre sur le secteur privé. En outre, le Secrétariat et la MANUA élaborent actuellement un plan d'action politique visant à faciliter un dialogue plus cohérent, plus coordonné et plus structuré entre la communauté internationale et les autorités de facto.

B. Sécurité

18. Entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 janvier 2025, l'ONU a dénombré 2 081 atteintes à la sécurité, ce qui représente une baisse de 16,8 % par rapport à la même période en 2023 et 2024. En outre, 108 vols ont été enregistrés, un chiffre en hausse de 129 % par rapport à la même période en 2023 et 2024.

19. Entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 janvier 2025, l'opposition armée n'a pas menacé de manière notable le contrôle territorial des Taliban. L'ONU a confirmé 91 des attaques revendiquées par les groupes d'opposition armés. Le Front national de résistance et le Front pour la liberté de l'Afghanistan ont revendiqué respectivement 53 et 21 attentats. Le Front de souveraineté populaire a revendiqué une attaque. Les auteurs des 16 autres attaques n'ont pas été identifiés. Parmi les attentats confirmés figurent un attentat revendiqué par le Front national de résistance, commis le 28 décembre à Kaboul à proximité de l'hôpital Sheikh Zayed, près du Ministère de l'intérieur de facto, et deux attentats distincts revendiqués par le Front pour la liberté de l'Afghanistan, commis respectivement les 19 et 31 décembre à proximité de l'aérodrome de Bagram, dans le district de Bagram (province de Parwan).

20. Entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 janvier 2025, l'EIL-PK aurait mené en Afghanistan six attaques contre des minorités religieuses, des fonctionnaires de facto et des institutions. Le groupe a notamment revendiqué l'attentat commis le 21 novembre contre un sanctuaire soufi situé dans le district de Nahrin (province de Baghlan), qui a causé la mort d'au moins 11 fidèles. Le 11 décembre, il a revendiqué un attentat-suicide perpétré dans une mosquée de Kaboul située à l'intérieur du Ministère de facto des réfugiés et du rapatriement, au cours duquel le Ministre de facto et trois autres personnes ont trouvé la mort et quatre personnes ont été blessées. Le 7 janvier, il a revendiqué un attentat commis dans le district de Baghlan, dans la province de Baghlan, qui a causé la mort d'un religieux de haut rang de la Grande Mosquée et fait un blessé. Le 21 janvier, il a revendiqué le meurtre d'un national chinois et d'un membre des forces de sécurité de facto dans le district de Khouaja Baha oud-Dine, dans la province de Takhar.

21. Entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 janvier 2025, six affrontements armés opposant les forces de sécurité de facto et les forces de sécurité pakistanaises ont été signalés. Les autorités de facto et les forces de sécurité pakistanaises ont considérablement renforcé leur présence le long de la frontière dans les régions de l'est, du sud-est et du sud. Le 24 décembre, le Pakistan a mené des frappes aériennes sur des repaires présumés du Tehrik-e Taliban Pakistan dans le district de Barmal (province de Paktika). Le 27 décembre, des affrontements armés entre les forces de sécurité de facto et les forces pakistanaises ont eu lieu dans le district d'Ali Cher, dans la province de Khost. Les 27 et 28 décembre, des tirs d'artillerie ont continué de se produire de part et d'autre de la frontière dans les districts d'Ali Cher et de Tirezai (province de Khost) et dans le district de Dand Patan (province de Paktiya). Le 29 décembre, en raison d'affrontements et de tirs d'artillerie, les opérations humanitaires menées par des organismes des Nations Unies dans les districts frontaliers des provinces de Paktika, de Khost et de Paktiya ont été interrompues jusqu'au 6 janvier 2025. Le 3 janvier, des tirs d'artillerie transfrontaliers en provenance du Pakistan ont touché plusieurs villages du district de Tirezai et, entre le 9 et le 11 janvier, des tirs d'artillerie et des affrontements armés ont eu lieu dans le district de Dangam (province de Kounar). Le 10 janvier, dans le district de Sar Kani, des tirs de mortier et des affrontements violents ont entraîné le déplacement d'environ 250 familles.

22. Entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 janvier 2025, au moins deux assassinats ciblés de hauts commandants du Tehrik-e Taliban Pakistan auraient été perpétrés dans

la province de Kounar par des auteurs non identifiés. Un commandant du même groupe aurait été tué et deux autres blessés dans le district de Cheltan le 30 novembre, et quatre hauts commandants de ce groupe auraient été tués dans le district de Chigal le 3 décembre.

23. Entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 janvier 2025, l'ONU a enregistré 42 problèmes de sûreté et de sécurité ayant touché directement son personnel, dont 2 enlèvements visant chacun un membre de la famille d'un membre du personnel recruté sur le plan national, 1 incendie accidentel, 10 accidents de la route, 6 arrestations, 1 agression, 12 cas de harcèlement, d'intimidation ou de menaces d'acte de violence, 6 cas de restriction à la liberté de circulation, 1 rassemblement public non violent et 3 vols et cambriolages. Le 2 février, un membre des forces de sécurité de facto positionnés à l'extérieur des murs d'enceinte du complexe de l'ONU à Kaboul a tiré des coups de feu sur un poste d'observation du complexe, blessant un garde de sécurité engagé dans le cadre d'un contrat international. Le tireur présumé a par la suite été retrouvé mort à l'extérieur du mur d'enceinte.

24. La MANUA a élaboré un dispositif de réduction des risques liés aux armes légères et de petit calibre afin d'être à même de prendre des mesures concrètes, en collaboration avec les parties prenantes, pour lutter contre les menaces posées par les flux illicites d'armes en Afghanistan et dans la région. En outre, en appui à la MANUA, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a élaboré un plan triennal par l'intermédiaire de sa Section de la lutte contre le trafic d'armes à feu et de son Programme mondial sur les armes à feu afin de surveiller le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre. La MANUA continue de rencontrer des difficultés pour accéder aux données des parties prenantes en la matière.

C. Coopération régionale

25. Les 25 et 26 novembre 2024, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA, Roza Otunbayeva, a assisté à la quatorzième réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères des États d'Asie centrale, qui s'est tenue à Tachkent. À cette occasion, les participants ont souligné la nécessité de mener une action collective pour relever les défis communs auxquels faisaient face l'Asie centrale et l'Afghanistan. La Représentante spéciale a également participé à la Conférence internationale sur l'éducation des filles dans les sociétés musulmanes, organisée les 11 et 12 janvier à Islamabad par la Ligue islamique mondiale, sous les auspices du Bureau du Premier Ministre pakistanais. Les participants y ont adopté la « Déclaration d'Islamabad », qui dispose que l'éducation des filles est un droit fondamental et que les mesures qui font obstacle à l'exercice de ce droit sont un grave détournement des principes religieux visant à légitimer des politiques de privation et d'exclusion.

26. De hauts fonctionnaires de facto se sont rendus dans des pays de la région pour participer à des forums multilatéraux visant à promouvoir la coopération en matière de commerce, de finance et de réseaux. Le 9 novembre, le Vice-Ministre de facto chargé des travaux publics pour les chemins de fer, Mohammad Ishaq Sahibzada, a participé à la quatre-vingt-unième session du Conseil des transports ferroviaires de la Communauté d'États indépendants à Tachkent, où il s'est également entretenu avec des responsables des chemins de fer du Kazakhstan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan. Il a en outre participé à la trente-quatrième conférence régionale de l'Union internationale des chemins de fer, qui s'est tenue le 27 novembre en Türkiye. Le 9 novembre, le Gouverneur de la Banque centrale de facto, Noor Ahmad Agha, a participé à la dix-neuvième réunion annuelle de l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques et de la Banque islamique de développement, qui s'est tenue à Bahreïn. Le 19 novembre, le Ministre de facto de la

communication et des technologies de l'information, Najibullah Haqqani, a participé à la Conférence mondiale sur Internet de 2024. Du 27 au 30 novembre 2024, le Ministre de facto du commerce et de l'industrie, Noorudin Azizi, a participé à une exposition sur la production halal organisée à Istanbul (Türkiye). Le 3 décembre 2024, le Ministre de facto de la santé publique, Mawlawi Noor Jalal Jalali, a participé à la Conférence mondiale sur la médecine traditionnelle, qui s'est tenue en Chine.

27. Entre le 11 et le 24 novembre 2024, le Chef de facto de l'Agence nationale de protection de l'environnement, Matiul Haq Khalis, a participé, en tant qu'invité de l'État-hôte, à la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Bakou. Des experts d'organisations non gouvernementales afghanes et des militants du climat venant de l'Afghanistan et d'ailleurs, y compris des femmes, ont participé à des manifestations parallèles.

28. De hauts fonctionnaires de facto ont également effectué des visites bilatérales dans les pays de la région afin de promouvoir la coopération économique. Le 2 décembre 2024, le Vice-Ministre de facto de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage, Sadrazam Osmani, a conduit une délégation en République islamique d'Iran pour discuter de la coopération agricole. Le 4 décembre 2024, le Directeur de facto de la compagnie d'électricité afghane (Da Afghanistan Breshna Sherkat), Abdul Bari Omar, ainsi que des fonctionnaires des Ministères de facto des affaires étrangères et des finances, ont rencontré au Turkménistan le Président de l'entreprise publique Turkmenenergo et le responsable du projet de ligne de transport d'électricité Turkménistan-Afghanistan-Pakistan pour examiner des projets en matière d'énergie. Le 25 décembre 2024, le Directeur de facto de la Compagnie d'électricité afghane et le Président de l'entreprise publique tadjike Barqi Tojik ont signé en Türkiye un accord d'achat d'électricité pour 2025. Le 9 janvier 2025, le Ministre de facto des affaires étrangères, Amir Khan Muttaqi, a rencontré à Abou Dhabi le Ministre de l'économie des Émirats arabes unis, Abdullah bin Touq Al Marri, avec lequel il aurait discuté de questions liées au commerce, à la coopération économique et agricole et au transit. Le 21 janvier 2025, le Ministre de l'intérieur de facto et le Chef de facto de la Direction générale du renseignement, Abdul Haq Wasiq, ont rencontré à Abou Dhabi le Président des Émirats arabes unis, le cheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan.

29. Des délégations régionales se sont également rendues en Afghanistan pour dialoguer avec les autorités de facto. Le 19 novembre 2024, des spécialistes bangladais et indiens de l'islam ont rencontré le Vice-Premier Ministre de facto pour les affaires économiques. Du 23 au 25 novembre 2024, le secrétaire du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie, Sergei Shoigu, et l'Envoyé spécial de la Chine pour l'Afghanistan, Yue Xiaoyong, se sont rendus en Afghanistan à l'occasion de visites distinctes. Le 26 janvier, le Ministre iranien des affaires étrangères, Seyyed Abbas Araghchi, a rencontré à Kaboul le Ministre des affaires étrangères de facto, avec lequel il a discuté du renforcement des relations bilatérales et d'autres questions d'intérêt commun.

30. Le 20 novembre 2024, le nouvel ambassadeur de l'Ouzbékistan en Afghanistan a présenté ses lettres de créances au Ministre des affaires étrangères de facto. Le 22 décembre 2024, l'Arabie saoudite a annoncé la réouverture de son ambassade à Kaboul.

31. La MANUA a continué de faciliter les efforts de coopération régionale et d'y participer. Elle a notamment organisé des réunions régulières et ponctuelles avec des missions diplomatiques basées à Kaboul et d'autres dialogues bilatéraux avec des diplomates en visite.

III. Droits humains

32. Des attaques ayant entraîné des victimes civiles ont été enregistrées au cours de la période considérée : elles ont fait au moins 81 morts (37 hommes, 8 femmes, 18 filles et 18 garçons) et au moins 111 blessés (57 hommes, 9 femmes, 15 filles et 30 garçons). Le 21 novembre, des hommes armés ont abattu 11 fidèles soufis dans une mosquée de la province de Baghlan. L'EIIL-PK a revendiqué l'attentat. D'autres groupes ont également revendiqué des attaques ayant fait des victimes parmi la population civile.

33. Entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2024, l'équipe spéciale (surveillance et information) pour l'Afghanistan a recensé quelque 360 violations graves commises à l'encontre d'environ 130 enfants, dont au moins 30 filles. Les violations les plus fréquentes sont le refus d'accès à l'aide humanitaire et les meurtres et mutilations, sachant que ce sont les engins explosifs qui continuent de faire le plus de victimes parmi les enfants.

34. Des munitions non explosées ont continué de toucher des civils, principalement des enfants : au cours de la période considérée, 9 personnes ont été tués (4 hommes, 2 filles et 3 garçons) et 36 blessés (10 hommes, 1 femme, 8 filles et 17 garçons).

35. Des affrontements armés violents opposant les forces pakistanaises et les forces de sécurité de facto à la frontière ont également fait des victimes civiles. Le 24 décembre, dans la province de Paktika, des frappes aériennes menées par les forces de sécurité pakistanaises ont fait au moins 45 morts (30 enfants, 8 femmes et 7 hommes) et 8 blessés (6 enfants et 2 femmes) parmi les civils. Le 28 décembre, dans la province de Paktiya, des tirs opposant les forces de sécurité de facto et les forces de sécurité pakistanaises à la frontière ont causé la mort de trois hommes et en ont blessé six. L'ambassade du Pakistan en Afghanistan a informé la MANUA par écrit que les préoccupations du Pakistan concernant l'inaction des autorités intérimaires afghanes face au TTP – qui jouit d'un refuge sur le sol afghan – et les attaques terroristes planifiées et orchestrées du côté afghan de la frontière étaient bien documentées et connues du public, et indiqué que les installations et le personnel de sécurité pakistanais avaient fait l'objet de tirs non provoqués provenant de l'autre côté de la frontière.

36. Des violations des droits humains ont continué d'être commises contre d'anciens fonctionnaires et d'anciens membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, malgré l'amnistie générale de 2021. La MANUA a ainsi recensé au moins 1 meurtre, 37 arrestations et détentions arbitraires et 18 cas de torture et de mauvais traitements.

37. Au cours de la période considérée, la MANUA a recueilli les témoignages de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et queer ayant subi de la part de fonctionnaires de facto des arrestations arbitraires et des actes de torture et de violence sexuelle dans des lieux de détention.

38. Le 13 novembre, à Gardez, dans la province de Paktiya, un homme a été exécuté en public après avoir été condamné pour un meurtre qu'il aurait commis étant mineur. Un ordre visant à appliquer la peine de mort dans cette affaire a été émis et approuvé par les trois niveaux de juridiction du tribunal militaire de facto (en première instance, en appel et par la Cour suprême) avant d'être finalement approuvé par le chef des Taliban.

39. Le Ministère de facto de la promotion de la vertu et de la prévention du vice a continué de faire appliquer la loi sur la promotion de la vertu et la prévention du vice, y compris dans le secteur des médias. En novembre, dans la province de Khost, deux stations de radio ont été suspendues pour avoir diffusé de la musique de fond dans

leurs émissions. Elles ont été autorisées à reprendre leurs programmes après s'être engagées à ne pas diffuser de musique. Le 4 décembre, dans la province de Kaboul, le Département de facto chargé de la propagation de la vertu et de la prévention du vice a arrêté des employés d'une chaîne de télévision pour avoir doublé des séries télévisées jugées contraires aux principes islamiques et à la culture afghane. Ils ont été libérés à la mi-décembre dans l'attente d'une procédure judiciaire. En outre, l'obligation du recours à un mahram a été, dans certains cas, appliquée de manière plus stricte que ce qui est prévu par la loi, ce qui a entravé encore un peu plus l'accès des femmes à divers services. Par exemple, dans certaines provinces, le Département de facto a exigé que les patientes soient accompagnées d'un mahram lors de leurs visites dans des établissements de soins de santé et qu'il en soit de même pour les soignantes lorsqu'elles se rendent au travail.

40. Le 26 novembre, la MANUA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport sur l'état de la liberté des médias en Afghanistan. Ils y constataient que les interventions des autorités de facto dans le contenu éditorial et le fonctionnement des médias avaient considérablement réduit la liberté de ceux-ci. L'interdiction de diffuser de la musique ou des fictions a contribué à une baisse de l'audience et des revenus des médias – sachant également qu'il est facile d'accéder à des programmes émis depuis l'étranger via Internet et le satellite et que le pays est en proie à des difficultés économiques. Journalistes et autres professionnels des médias ont reçu des menaces, subi des mauvais traitements et fait l'objet d'arrestations et de détentions arbitraires. Les restrictions qui leur ont été imposées dans les médias font que les femmes n'ont plus le droit d'exercer dans le secteur ou sont confinées, pour l'essentiel, à des tâches de bureau. Le Ministère de l'information et de la culture de facto a rejeté les conclusions du rapport, déclarant qu'aucun(e) journaliste n'a été détenu(e) en raison de sa profession.

41. Le droit des femmes à l'éducation a fait l'objet de nouvelles restrictions. Le 2 décembre, le Vice-Ministre de facto de la santé publique, Bakht-ur-Rahman Sharafat, a informé les directeurs d'instituts médicaux réunis à Kaboul que le chef des Taliban avait émis un ordre interdisant aux femmes et aux filles, à compter du 3 décembre, de suivre des cours de formation pour devenir sage-femme ou infirmière ou exercer dans les domaines des soins dentaires et de la nutrition. En novembre, les départements de l'éducation de facto des provinces de Paktiya et du Nangarhar ont ordonné aux écoles et aux organisations non gouvernementales responsables de programmes d'apprentissage accéléré de suspendre les cours destinés aux filles pour une durée indéterminée. Le 18 janvier, lors d'une cérémonie de remise de diplômes organisée dans une madrassa de la province de Khost, le Vice-Ministre des affaires étrangères de facto, Sher Mohammad Abbas Stanekzai, a demandé aux dirigeants talibans de revoir leur politique en matière d'éducation des filles et de garantir l'accès universel à l'éducation pour les garçons comme pour les filles.

42. Les autorités de facto ont continué de prendre des mesures discriminatoires, qui ont eu des répercussions sur le droit des femmes au travail. La MANUA a constaté qu'en plus d'avoir réitéré l'interdiction faite aux Afghanes de travailler pour des organisations non gouvernementales, les départements de facto du travail et des affaires sociales de certaines provinces avaient refusé de délivrer des permis de travail à des femmes qui avaient obtenu un emploi auprès d'organisations non gouvernementales nationales ou internationales. La foire commerciale qui s'est tenue du 4 au 6 janvier à Kandahar n'a accueilli que des hommes, les femmes ayant été exclues tant comme exposantes que comme clientes.

43. La MANUA a enregistré des cas de violence fondée sur le genre visant des femmes et des filles, y compris des meurtres, des crimes dits d'honneur, des mariages d'enfants, des mariages forcés, des viols, des actes de violence domestique et des suicides entraînés par la violence domestique. Les fonctionnaires de facto ont dans

certains cas renvoyé des affaires très graves (telles que des tentatives de meurtre) à la médiation alors que les victimes souhaitaient un règlement formel par voie judiciaire.

44. À la fin de janvier 2025, l'Office de l'administration pénitentiaire de facto a estimé le nombre de personnes détenues dans le pays à environ 25 500, dont environ 1 900 femmes, 450 enfants les accompagnant et 1 400 mineurs. Sur ordre du chef des Taliban, la Cour suprême de facto a publié le 14 décembre 2024 une circulaire ordonnant aux cours d'appel de facto de créer dans chaque province des comités chargés d'identifier les personnes pouvant bénéficier d'une grâce ou prétendre à une réduction de peine. En janvier 2025, l'Office de l'administration pénitentiaire de facto a fait état de la libération de plus de 670 détenus à travers le pays, dont des détenus de la prison Pul-e-Charkhi à Kaboul, et de 1 145 réductions de peine.

45. Le 23 janvier, le Chef des poursuites de la Cour pénale internationale a demandé à la Chambre préliminaire de la Cour que des mandats d'arrêt soient émis contre le chef des Taliban et le Président de la Cour suprême de facto, affirmant qu'il y avait des motifs raisonnables de croire qu'ils étaient responsables du crime contre l'humanité que constitue la persécution pour des raisons liés au genre.

IV. Développement économique, coordination des donateurs et efficacité de l'aide

46. Dans sa mise à jour sur le développement en Afghanistan (« Afghanistan Development Update ») de décembre 2024, la Banque mondiale a indiqué qu'après deux années de contraction notable, l'économie afghane avait connu une croissance modeste de 2,7 %, principalement du fait de l'augmentation de la consommation privée. Cependant, cette croissance reste fragile en raison de l'incertitude politique, de l'isolement financier du pays, des restrictions qui continuent d'empêcher la participation économique des femmes, des déséquilibres commerciaux et de la faiblesse de l'investissement public – l'ensemble de ces facteurs entravant le développement. La plupart des ménages ont eu du mal à satisfaire leurs besoins essentiels, le chômage et la pauvreté restant très répandus. Les groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les populations déplacées, ont continué de subir de plein fouet les difficultés économiques car ils bénéficient d'une protection sociale insuffisante.

47. D'autres indicateurs macroéconomiques ont montré une croissance modeste au cours de la période considérée. En novembre 2024, les prix ont baissé de 0,4 % par rapport au mois précédent, inversant la tendance à la hausse observée depuis le mois d'août. Les coûts du logement ont grimpé en flèche et les prix des denrées alimentaires sont restés stables, bien que les prix de l'huile et des légumes aient augmenté en raison de conditions météorologiques extrêmes. En novembre, les prix avaient globalement baissé de 3,8 % en glissement annuel, du fait d'une faible demande, d'un afghani plus fort et d'une offre agricole excédentaire. En 2024, l'afghani s'est apprécié en moyenne de 15,7 % en glissement annuel par rapport au dollar des États-Unis, en raison des contrôles monétaires et de l'afflux de dollars à destination des opérations humanitaires. Il s'est cependant déprécié de 4,8 % en novembre et décembre 2024. Les importations ont bondi de 40 % en glissement annuel, pour atteindre 10,8 milliards de dollars en 2024, sous l'effet de l'augmentation des importations de denrées alimentaires, de produits chimiques, de minéraux et de matériel de transport. Les exportations ont quant à elles chuté de 5 %. Les recettes sont restées solides, atteignant les 2,5 milliards de dollars au cours des 10 premiers mois de l'exercice fiscal (mars 2024 à janvier 2025), soit une augmentation de 11,5 % en glissement annuel, ce qui est dû à la croissance des

recettes non fiscales et douanières et à l'amélioration de la gestion des frontières et des relations commerciales avec la République islamique d'Iran et l'Asie centrale.

48. Les autorités de facto ont poursuivi leur objectif déclaré d'autosuffisance en misant sur le développement des infrastructures, l'investissement privé, la production nationale et de nouvelles réglementations. La construction du tronçon afghan du gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde a commencé en décembre, et 81 % de la deuxième phase du projet relatif au canal d'irrigation de Qouch Tapa a été achevée en janvier 2025, 1 million d'acres de terres situées en bordure du canal ayant été consacré à l'agriculture et à l'industrie. La mise en œuvre du projet New Kabul City (Nouvelle Kaboul), conçu pour loger 3 millions de personnes, a commencé en décembre. Les matériaux de construction, l'alimentation, l'exploitation minière, les produits pétroliers et d'autres secteurs sont désormais soumis à 30 nouvelles normes visant à améliorer la qualité des produits. La procédure relative à la documentation des exportations a été simplifiée. Le secteur bancaire afghan s'est concentré sur la promotion de l'afghani, le règlement des problèmes de liquidité et le développement de la banque islamique. Les procédures relatives à l'exploitation minière ont été considérablement simplifiées. Neuf contrats de grande ampleur et 18 contrats à petite échelle, d'une valeur totale de 3 milliards de dollars, ont été accordés par les autorités de facto à des entreprises nationales et internationales entre mars 2024 et janvier 2025. Une coentreprise privée sino-afghane aurait signé un accord sur 30 ans aux fins de l'établissement d'une cimenterie d'une valeur de 145 millions de dollars dans la province de Logar, qui devrait produire 2 500 tonnes de ciment par jour. Ces chiffres n'ont pas été vérifiés de manière indépendante.

49. Le 13 novembre, les autorités de facto ont organisé la deuxième conférence nationale sur la microfinance, dans le prolongement de celle qui avait été organisée en octobre 2023, en vue d'encourager les parties prenantes et les bénéficiaires à s'engager dans ce secteur, la toute première réglementation en matière de microfinance ayant été mise en place en 2024. Cette conférence a débouché sur l'annonce de la création de cinq nouvelles institutions de microfinance et d'un investissement de 67,4 millions de dollars par les autorités de facto dans le secteur. Au cours de la période considérée, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a facilité l'intégration de 40 personnes issues de différentes institutions financières afghanes dans l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques et dans des programmes de bourses visant à renforcer les capacités du secteur financier, et accordé des prêts subventionnés à 1 650 micro-, petites et moyennes entreprises.

50. Le 12 février 2025, comme suite à la troisième réunion des envoyés spéciaux pour l'Afghanistan tenue à Doha en 2024, la MANUA a organisé la première réunion du groupe de travail sur le secteur privé, qui a réuni en ligne les États Membres et organisations internationales concernés, les Ministères de facto du commerce et de l'industrie, de l'économie, des finances et des affaires étrangères, la Banque centrale de facto, des experts afghans du monde des affaires, y compris des femmes, les institutions financières internationales et les organismes des Nations Unies compétents. Les discussions menées à cette réunion se sont appuyées sur les conclusions de vastes consultations menées en présentiel et en ligne avec un éventail d'hommes et de femmes d'affaires basés en Afghanistan et ailleurs, qui ont permis d'affiner le débat dans quatre domaines d'action, à savoir la création d'emplois et l'esprit d'entreprise, l'accès au financement, l'intégration des marchés, et les banques privées et les infrastructures financières.

51. L'Afghanistan fait face à des problèmes majeurs d'approvisionnement en eau, lesquels sont aggravés par les changements climatiques et l'augmentation de la demande. Environ un tiers de la population n'a pas accès à des services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson. La ville de Kaboul en particulier subit les

conséquences de l'épuisement des nappes phréatiques et des restrictions d'accès à l'eau, ce dont souffrent terriblement les femmes et les enfants. Le 5 décembre, le Forum afghan sur l'eau a consacré une de ses réunions à la crise de l'eau à Kaboul. Le comité de province sur la crise de l'eau a également tenu une réunion sur la question le 18 décembre, à laquelle ont participé le Gouverneur de facto de la province de Kaboul, les ministères de facto compétents et l'Organisation des Nations Unies.

52. Le 15 janvier, le quatrième forum de coordination de haut niveau s'est tenu à Kaboul sous la coprésidence de la MANUA et des autorités de facto, en vue de renforcer le dialogue entre les autorités de facto, le système des Nations Unies et les partenaires, y compris des organisations non gouvernementales internationales et nationales et des femmes. Les participants ont souligné la nécessité d'efforts concertés, d'opérations d'aide transparentes et d'un dialogue pour répondre aux besoins humains essentiels et ont appelé l'attention sur les effets négatifs des restrictions sur la population afghane.

53. Les 2 et 3 décembre 2024, le groupe de travail sur la gestion des risques à l'échelle du système des Nations Unies a évalué les risques et réfléchi aux mesures d'atténuation à mettre en place pour 2025, et fait le point sur les progrès accomplis en 2024 dans l'exécution du plan d'action commun. Ces travaux ont débouché sur l'évaluation commune des risques de 2025, qui révèle des niveaux de risque accrus en raison des nouvelles restrictions imposées par les autorités de facto et montre qu'il importe d'assurer une gestion commune des risques coordonnée dans l'ensemble des entités des Nations Unies opérant en Afghanistan afin de garantir la cohérence opérationnelle et l'efficacité des interventions.

54. Le 3 décembre, le Comité directeur du Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan s'est réuni pour approuver la note stratégique du Fonds pour 2025, qui vise, entre autres, à réorienter le Fonds afin de privilégier des solutions de déplacement propices à la réintégration durable des personnes déplacées et des rapatriés, l'accent étant mis sur l'autonomisation des femmes.

55. En janvier 2025, le Réseau afghan de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement rassemblait 321 entités et plus de 550 points focaux du système des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile, dont le but était d'améliorer la coordination, la communication, le renforcement des capacités et les services de soutien dans ce domaine. Des progrès ont été réalisés dans la réduction des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles en Afghanistan, comme en témoigne le passage du pays du premier au quatrième rang mondial de l'indice composite du Comité permanent interorganisations intitulé « Sexual Exploitation and Abuse Risk Overview » (vue d'ensemble des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles), qui regroupe des indicateurs portant sur une série de facteurs pouvant influencer sur le risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

V. Aide humanitaire

56. Les besoins humanitaires en Afghanistan restent considérables en 2025, 22,9 millions de personnes nécessitant une aide en raison des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition, des risques naturels récurrents et des chocs climatiques, des mouvements de population, y compris les situations prolongées de déplacement, de la faiblesse de l'économie, de l'accès insuffisant aux services essentiels et des restrictions actuellement imposées au peuple afghan, qui touchent en particulier les femmes et les filles.

57. En novembre, le groupe de travail sur l'accès humanitaire et le groupe de travail sur l'égalité des genres dans l'action humanitaire ont mené leur dixième enquête sur les conséquences persistantes de l'interdiction faite aux femmes afghanes de travailler pour des organisations non gouvernementales ou pour des entités des Nations Unies, ainsi que d'autres restrictions imposées aux femmes, notamment celles énoncées dans la loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice. Ils ont constaté une diminution de la mobilité du personnel féminin, seules 52 % des femmes interrogées ayant indiqué qu'elles avaient pu se rendre sur le terrain, contre 64 % à la même période en 2024. La promulgation de la loi a accru les inquiétudes du personnel en ce qui concernait les déplacements et le code vestimentaire (54 % des personnes interrogées dans le cadre de la dixième enquête, contre 34 % dans le cadre de l'enquête précédente), empêché les Afghanes de se présenter au bureau (46 %) et contraint les partenaires à s'abstenir de tenir des réunions avec des Afghanes (49 %). Les partenaires interrogés ont également signalé que des femmes avaient quitté leur organisation en raison de décrets émis par les autorités de facto (43 %). Depuis que les autorités de facto ont réitéré en décembre 2024 l'interdiction faite aux Afghanes de travailler pour des organisations non gouvernementales, le groupe de travail sur l'égalité des genres dans l'action humanitaire a constaté que certaines organisations non gouvernementales avaient gelé le recrutement d'Afghanes.

58. Entre janvier et décembre 2024, les partenaires humanitaires ont apporté au moins une forme d'aide humanitaire à 20,4 millions de personnes, 3 millions d'entre elles ayant reçu au moins trois types d'aide sectorielle, dont : une aide alimentaire et à la subsistance (13,9 millions de personnes), des soins de santé (8,4 millions de personnes), une aide en matière de nutrition (4,6 millions d'enfants et de femmes enceintes ou allaitantes), une aide à la protection (6,3 millions de personnes), des services liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (5,4 millions de personnes), des abris d'urgence et des produits de première nécessité (941 000 personnes) et des services d'éducation (554 000 enfants). Au 29 décembre, le Plan de réponse aux besoins humanitaires de l'Afghanistan pour 2024 avait reçu 1,45 milliard de dollars, soit 47 % des 3,06 milliards de dollars requis.

59. La sécurité alimentaire s'est légèrement améliorée, le nombre de personnes en situation de crise (phase 3) ou d'urgence alimentaire (phase 4) selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire s'élevant à 14,8 millions, contre 15,3 millions au cours de la même période en 2023. La réduction des possibilités de revenus et les effets persistants de la sécheresse ont continué à favoriser l'insécurité alimentaire, et les taux de malnutrition restent également élevés et devraient, d'ici à 2025, augmenter de 1 % pour les enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère et de 28 % pour les enfants souffrant de malnutrition aiguë modérée. Le Programme alimentaire mondial a apporté une assistance à 11,8 millions de personnes en leur fournissant une aide à la subsistance et une aide alimentaire et nutritionnelle entre janvier et décembre. En novembre et décembre, 6,4 millions de personnes vulnérables ont reçu une aide alimentaire et pécuniaire dans le cadre des activités hivernales de repositionnement.

60. Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2024, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a aidé 5,79 millions de personnes grâce à des initiatives d'aide à la subsistance basées sur l'agriculture, y compris sous la forme d'interventions d'urgence, dans des domaines divers tels que la culture du blé, le jardinage à domicile, la production de volaille en arrière-cour, la distribution de sachets de culture de champignons, de séchoirs solaires et de kits de produits laitiers et le versement de transferts inconditionnels en espèces à 5,64 millions de personnes à travers le pays. La FAO a également réhabilité trois systèmes d'irrigation, lesquels couvraient 22 kilomètres et 1 004 hectares de surface d'irrigation contrôlée, géré les activités de 133 groupes d'intérêt commun locaux, vacciné plus de 4 millions de

bovins contre diverses maladies animales, réensemencé 251 hectares et réhabilité 75 hectares de pâturages dégradés, produit 286 tonnes de semences de soja grâce à des essais et à la formation d'agriculteurs dans 10 provinces et lutté contre les effets dévastateurs des crues soudaines dans deux provinces en nettoyant 71,5 kilomètres de canaux et en rénovant 234 mètres de murs de protection de berges de canal en pierre.

61. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 175 262 cas de diarrhée aqueuse aiguë accompagnée de déshydratation, 4 722 cas suspects de dengue, 1 221 cas suspects de fièvre hémorragique de Crimée-Congo, 59 753 cas suspects de rougeole, 81 304 cas confirmés de paludisme et 1 357 350 cas de maladies respiratoires aiguës ou de pneumonie ont été signalés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Dans le cadre de ses programmes, l'OMS fournit un appui technique et financier pour aider à prévenir, à détecter et à combattre les épidémies de maladies infectieuses, et pour enquêter à leur sujet.

62. Le nombre de cas de traumatismes liés aux conflits ayant fait l'objet d'un renvoi vers un médecin ou d'une consultation a augmenté de 0,2 %, atteignant 44 384 cas entre janvier et novembre 2024, contre 44 290 cas pour la même période en 2023. En novembre et décembre 2024, 92 790 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë sévère ont été admis et traités dans 148 établissements de soins hospitaliers et 3 068 centres de soins ambulatoires. En outre, 183 274 enfants de moins de 5 ans ayant besoin d'un traitement pour une malnutrition aiguë modérée ont été pris en charge dans le cadre d'un programme ciblé d'alimentation complémentaire. En décembre, 414 équipes mobiles de santé et de nutrition sont venues en aide à la population de régions reculées et mal desservies, dispensant plus de 471 600 consultations de soins de santé primaires.

63. Entre le 22 octobre 2024 et le 7 janvier 2025, on estime que plus de 356 329 Afghans ne détenant pas de passeports assortis de visas valides sont rentrés en Afghanistan. Parmi eux, 59 217 venaient du Pakistan et 297 112 de la République islamique d'Iran, d'où 173 506 avaient été expulsés. Durant cette période, les partenaires humanitaires ont aidé plus de 120 700 rapatriés afghans sans papiers en provenance de la République islamique d'Iran et du Pakistan dans les centres d'accueil de l'Organisation internationale pour les migrations. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a apporté un soutien en matière de protection à 54 720 réfugiés enregistrés ou rapatriés assimilés à des réfugiés. Les rapatriés interrogés par le HCR ont indiqué que dans les zones de rapatriement, les principaux besoins concernaient l'aide financière, le logement, la nourriture, l'obtention de documents, l'assistance juridique et l'accès aux services essentiels. En 2024, le HCR a apporté une aide directe à plus de 1,3 million de personnes vulnérables en Afghanistan, notamment sous la forme de services de protection, d'aide en espèces et d'aide en nature.

64. L'accès humanitaire est resté difficile, 418 incidents ayant été enregistrés entre octobre et décembre 2024, soit une augmentation de 5 % par rapport à la même période en 2023. La plupart des incidents (86 %) étaient dus à l'ingérence des autorités de facto dans les activités humanitaires. D'autres incidents ont également été recensés, notamment des restrictions à la liberté de circulation (18 cas), des actes de violence contre des agents humanitaires (29 cas), dont 17 détentions touchant 41 agents, et des incidents liés à l'environnement physique (5 cas) et aux opérations militaires (1 cas). Ces incidents ont entraîné la suspension temporaire de 161 activités menées dans plusieurs régions, soit une baisse de 25 % par rapport à la période précédente. Le nombre de problèmes d'accès liés au genre est passé de 18 en novembre 2024 à 31 en décembre 2024.

65. Entre novembre et décembre, des engins explosifs ont été enlevés sur 17,4 kilomètres carrés de terrain, ce qui a facilité le retour en toute sécurité de familles

déplacées et permis la conduite d'activités agricoles, la construction de routes, le développement de zones résidentielles et l'accès à des pâturages sûrs. Sous la direction de l'ONU, la Cellule technique de la lutte antimines a effectué 297 visites de gestion de la qualité, convoqué 13 réunions de coordination pour assurer une planification et une mise en œuvre efficaces et répondu à 14 demandes d'assistance émanant de partenaires humanitaires concernant l'élimination d'engins explosifs. Les ressources restent au plus bas car le financement de la Cellule n'est pas encore assuré pour 2025, ce qui risque d'avoir des répercussions sur l'assurance qualité, la gestion de la base de données et la coordination des interventions.

VI. Lutte contre les stupéfiants

66. Selon un rapport publié en novembre 2024 par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la production d'opium enregistrée en 2024 en Afghanistan est restée faible pour la deuxième année consécutive (malgré une augmentation de 19 % par rapport à 2023), celle-ci ayant été estimée à 433 tonnes et les niveaux de culture étant restés bien inférieurs à ceux d'avant l'entrée en vigueur de l'interdiction de l'opium. Autrefois concentrée dans les provinces du sud, la culture de l'opium s'est déplacée vers les provinces du nord-est, en particulier dans la province de Badakhchan. Le 27 novembre, l'ONUDC et le PNUD ont publié le premier rapport complet sur le traitement de la toxicomanie en Afghanistan, mettant en évidence des disparités importantes dans la distribution des services, l'accessibilité et la représentation des genres, bien que des services soient disponibles dans 32 des 34 provinces. Les opiacés restent la principale cause d'admission en traitement, avec une demande croissante de services liés à la consommation de stimulants, en particulier la méthamphétamine.

67. Entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2024, le programme de santé de l'ONUDC a permis, en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, d'aider plus de 17 138 femmes consommatrices ou exposées à la consommation de drogues ainsi que leurs enfants, grâce à des soins de santé primaires et des soins de santé procréative, des soins dentaires, des services sociaux de base, des formations professionnelles et des services aux victimes de violences fondées sur le genre. L'ONUDC a organisé six séminaires en ligne à l'intention de professionnels de santé travaillant pour des organisations non gouvernementales, la société civile et des centres de traitement de la toxicomanie, afin de mettre en commun les meilleures pratiques sur les traitements volontaires en établissement avec des experts internationaux. Un programme de l'ONUDC axé sur les moyens de subsistance alternatifs a permis à 301 femmes détenues de suivre des formations professionnelles dans les prisons de Kaboul et d'Hérat, 50 d'entre elles ayant obtenu un diplôme de couturière et 18 un diplôme de tissage de tapis. Le PNUD a apporté une assistance technique et financière à 800 agriculteurs (dont 88 femmes) dans six provinces où la culture du pavot était auparavant très forte (Badghis, Balkh, Farah, Kandahar, Laghman et Nangarhar), et appuyé 1 229 agriculteurs (dont 252 femmes) en leur dispensant une formation à la vulgarisation agricole et en les aidant à remettre en état deux installations de traitement après récolte.

68. Comme suite à la troisième réunion des envoyés spéciaux pour l'Afghanistan tenue à Doha, le groupe de travail sur la lutte contre les stupéfiants a organisé le 28 novembre sa première réunion en ligne, à laquelle ont participé les États Membres et organisations internationales participants, le Ministère de facto des affaires étrangères, le Ministère de l'intérieur de facto, le Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage, le Ministère de la santé publique, les institutions financières internationales et les organismes des Nations Unies compétents. Le

groupe de travail a décidé de créer des groupes restreints sur les moyens de subsistance alternatifs, la prévention et le traitement de la toxicomanie et la production et le trafic de stupéfiants. Un plan d'action a été présenté à la deuxième réunion du groupe de travail, le 12 février.

VII. Appui à la Mission

69. Au 31 janvier 2025, la MANUA affichait un taux de vacance de postes de 12 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 8,3 %), de 3 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international (taux approuvé : 9,3 %), de 11 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national (taux approuvé : 5 %), de 15 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national (taux approuvé : 15,5 %) et de 11 % pour le personnel recruté sur le plan national (taux approuvé : 11,2 %). La proportion de femmes s'établissait à 34 % pour le personnel recruté sur le plan international, 38 % pour les Volontaires des Nations Unies, 9 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et 11 % pour le reste du personnel recruté sur le plan national. Le programme national des Volontaires des Nations Unies reste une filière cruciale pour les jeunes femmes afghanes souhaitant rejoindre le personnel des Nations Unies.

VIII. Observations

70. Bien que le conflit intense qui a secoué l'Afghanistan ait pris fin il y a maintenant trois ans, l'économie du pays reste fragile et l'Afghanistan continue de traverser l'une des pires crises humanitaires au monde, 22,9 millions de personnes ayant besoin d'aide. Les politiques et pratiques restrictives que les autorités de facto continuent d'imposer à la population afghane, en particulier aux femmes, ont limité plus encore les activités économiques et les moyens de subsistance de la population dans tout le pays et entravé l'acheminement de l'aide aux personnes qui en ont besoin. Ces politiques sont contraires au droit international des droits humains et aux obligations internationales de l'Afghanistan et risquent d'isoler le pays de la communauté internationale, y compris des donateurs, alors que le peuple afghan a plus que jamais besoin d'une aide humanitaire internationale qui réponde à ses besoins humains essentiels.

71. L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à atteindre l'objectif final visé dans la résolution 2721 (2023) du Conseil de sécurité, à savoir un Afghanistan en paix avec lui-même et avec ses voisins, pleinement réintégré au sein de la communauté internationale et honorant ses obligations internationales, notamment grâce aux réunions des envoyés spéciaux qu'elle a organisées et aux groupes de travail qu'elle a créés sur la lutte contre les stupéfiants et sur le secteur privé. Le maintien d'un consensus international sur l'Afghanistan est de la plus haute importance. Toutes les parties prenantes devront faire des compromis, et ce dans le cadre d'un dialogue accru avec les autorités de facto et dans le respect des obligations et des normes internationales. Les discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent dans les groupes de travail en vue de répondre aux besoins fondamentaux du peuple afghan et d'instaurer la confiance entre les participants me semblent encourageantes.

72. L'application de la loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice continue de poser des problèmes multiformes aux femmes et aux hommes de toutes les générations, mais a eu des effets disproportionnés sur les femmes, dont la liberté de circulation et l'accès aux services essentiels ont été encore plus limités. La série de mesures restrictives interdisant aux femmes de travailler dans le secteur des médias et les confinant à des tâches de bureau est alarmante. La liberté d'expression et

l'indépendance des médias doivent être garanties et le droit des femmes de travailler dans le secteur des médias doit être reconnu. J'exhorte les autorités de facto à lever toutes les restrictions qui entravent et compromettent l'exercice par le peuple afghan, en particulier les femmes et les filles, de ses droits humains et libertés fondamentales.

73. L'interdiction faite aux femmes et aux filles de suivre des cours dans les instituts médicaux est non seulement discriminatoire et contraire aux obligations internationales de l'Afghanistan en matière de droits humains, mais elle réduit aussi considérablement le nombre déjà insuffisant de femmes employées dans le secteur de la santé en Afghanistan, ce qui limite encore davantage l'accès déjà fragile des femmes et des filles aux soins de santé. L'interdiction faite aux femmes de se former aux soins obstétricaux et à d'autres pratiques médicales aura des conséquences graves et immédiates sur la mortalité et la morbidité maternelles et néonatales pour les générations à venir. J'exhorte à nouveau les autorités de facto à annuler toutes les décisions visant à interdire l'accès des femmes et des filles à l'éducation.

74. Les autorités de facto doivent cesser d'infliger des châtiments corporels, qui constituent une forme de torture ou de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants au regard du droit international. L'Afghanistan est partie aux traités internationaux relatifs aux droits humains qui interdisent strictement toutes les formes de torture et de mauvais traitements. L'application de la peine de mort pour des crimes commis par des personnes de moins de 18 ans est strictement interdite par le droit international des droits humains. J'exhorte les autorités de facto à déclarer un moratoire sur les exécutions en vue d'abolir la peine de mort.

75. Le fait que d'anciens fonctionnaires et d'anciens membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes continuent d'être la cible d'exécutions extrajudiciaires, d'arrestations et de détentions arbitraires, ainsi que d'actes de torture et de mauvais traitements, alors que les autorités de facto s'étaient engagées publiquement à ce qu'ils bénéficient d'une amnistie générale, est profondément préoccupant. Il est crucial d'assurer la protection de ces personnes et, lorsque la promesse d'amnistie n'est pas tenue, de mener des enquêtes approfondies et transparentes sur ces violations afin que la responsabilité de leurs auteurs puisse être établie.

76. Le fait que des enfants continuent d'être fauchés et blessés à vie par des munitions non explosées est aussi inacceptable qu'évitable. Il faut d'urgence que la communauté internationale renforce son soutien en faveur des efforts de déminage et de sensibilisation en Afghanistan afin d'éviter toute nouvelle victime.

77. L'accès à l'aide humanitaire continue d'être entravé par des interférences dans les activités d'aide, des restrictions à la liberté de circulation visant principalement les femmes et les filles et des actes de violence contre des travailleurs humanitaires. Les restrictions actuellement imposées aux femmes et aux filles, qui privent celles-ci de leurs droits, ne peuvent que condamner la société à entrer dans un cycle vicieux et toujours plus intense de dépendance à l'égard de l'aide : cette situation n'est pas viable et ces restrictions doivent être annulées. Les autorités de facto doivent prendre des mesures immédiates pour assurer la sécurité des travailleurs humanitaires, faciliter des opérations humanitaires indépendantes et sans entrave, et garantir que les Afghanes peuvent pleinement et véritablement y participer en toute sécurité.

78. Je reste préoccupé par le défi que pose le renforcement de la capacité à accueillir le nombre croissant de personnes rapatriées de la République islamique d'Iran et du Pakistan et à assurer leur réintégration durable. Il est très difficile pour les rapatriés de se réintégrer, notamment d'obtenir un logement ou un emploi et d'avoir accès aux services de base. Je demande à la communauté internationale d'appuyer les efforts visant à renforcer les capacités d'accueil de l'Afghanistan afin d'atténuer les risques d'une nouvelle déstabilisation et d'un éventuel exode. J'encourage les pays qui

accueillent des réfugiés afghans à continuer d'offrir une protection à ceux qui en ont besoin et à respecter leurs obligations internationales, en veillant à ce que tout retour en Afghanistan soit volontaire et se fasse dans la sécurité et la dignité. Je demande également instamment aux États Membres de renforcer leur soutien en faveur des réfugiés afghans et de promouvoir un plus grand partage des responsabilités et une solidarité mondiale avec les pays voisins qui accueillent généreusement des réfugiés afghans depuis des décennies, ce qui représente un coût important.

79. Sachant que le monde traverse des crises humanitaires complexes, je reste préoccupé par les répercussions que risque d'avoir la diminution spectaculaire des fonds alloués à l'Afghanistan et je demande à la communauté internationale de continuer sans relâche à répondre aux besoins humanitaires essentiels et aux besoins humains fondamentaux du peuple afghan. Sans les efforts coordonnés de toutes les parties prenantes, ce sont des millions d'Afghans, en particulier des femmes et des enfants, qui continueront de subir des épreuves extrêmes qui pourraient être évitées.

80. Le système des Nations Unies continue de jouer un rôle crucial, non seulement parce qu'il répond aux besoins humanitaires et aux besoins humains fondamentaux des Afghans, mais aussi parce qu'il contribue à faire avancer un processus politique visant à rassembler toutes les parties prenantes pour parvenir à une stabilité durable en Afghanistan. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble du personnel des Nations Unies en Afghanistan, qui œuvre sous la direction de ma Représentante spéciale, Roza Otunbayeva, et aux organisations non gouvernementales partenaires, pour le dévouement et le professionnalisme dont elles continuent de faire preuve envers la population afghane dans ce qui demeure un environnement extrêmement difficile.
